

Adopté par l'assemblée des délégués (AD) du PLR.Les Libéraux-Radicaux le 13 janvier 2018

# Plus de marché pour le paysage médiatique suisse

## Revendications du PLR en termes de politique des médias

**La digitalisation ne marque pas d'arrêt face au paysage médiatique suisse. Les recettes publicitaires à la baisse ou les nouvelles habitudes de consommation mettent les prestataires médiatiques face à d'importants défis. Le PLR ne veut ni l'abolition de l'aide directe aux médias, ni un financement complet des pouvoirs publics à ceux-ci. Des réformes ciblées pour un marché plus large dans le paysage médiatique suisse sont nécessaires. Avec des améliorations du processus d'octroi de concession, moins de réglementation pour les prestataires médiatiques privés ou encore avec une utilisation plus efficiente des recettes, les médias privés bénéficieraient de plus de marge de manœuvre pour exister avec succès dans ce marché. Cela conduit à plus d'innovation et de qualité. – Par amour de la Suisse**

Les médias libres et critiques jouent un rôle central dans la structure d'un Etat de droit démocratique et sont importants pour la cohésion nationale. A cause de la digitalisation, des nouvelles habitudes de consommation, de la baisse des recettes ou de l'augmentation des contraintes financières, les prestataires médiatiques sont toujours plus sous pression. Cela a conduit à des fermetures de groupes médiatiques et à une consolidation du marché. Dans le contexte de ce paysage médiatique en constante évolution, la SSR joue un rôle important en tant que prestataire de service public. Il convient de ne pas oublier que les médias privés contribuent aussi fortement au service public ou plutôt à la diversité des programmes à travers tous les canaux. Malgré le nombre de groupes médiatiques en diminution, la population suisse dispose toujours d'un large choix en termes de presse écrite locale et régionale tout comme de plusieurs programmes radio et télévision – sans oublier les médias en ligne souvent accessibles gratuitement.

Le PLR veut assurer cette large offre du service public de la part d'institutions privées et publiques. Il est évident pour le PLR que plus une région linguistique est petite, plus le service public doit être soutenu par le pouvoir public. Le marché des médias en Suisse alémanique n'est pas comparable avec celui de la Romandie ou du Tessin. Cependant, le modèle actuel d'aide aux médias et la réglementation du secteur des médias n'est plus d'actualité et conduit à des distorsions de marché et à des déséquilibres. C'est la raison pour laquelle le système actuel doit être rapidement réformé et adapté aux nouveaux défis. Le statu quo n'est pas une option. Les modèles futurs doivent mieux s'adapter à l'orientation du marché. Ainsi les prestataires médiatiques pourront aborder les nouveaux défis avec des conditions équitables.

### 1. Procédure adéquate d'octroi de concessions

A l'heure de l'ère du numérique, restreindre l'octroi de concessions à une concession par entreprise médiatique est dépassé. Une nouvelle procédure adéquate d'octroi de concessions est nécessaire. Les radios sans financement par la redevance n'auront à l'avenir plus besoin de concession assortie d'un mandat de prestation. Ceci offre une plus grande liberté aux autres prestataires en termes de programmation. Le Conseil fédéral doit en outre définir plus clairement l'offre de service public de la SSR et en se concentrant sur le contenu essentiel du mandat de prestations. Le service universel doit garantir d'une part des contenus médiatiques suisses tout en tenant compte des différences entre les régions linguistiques. Le principe de subsidiarité doit s'appliquer comme directive commune, afin de donner aux prestataires médiatiques une plus grande marge de manœuvre. Le contrôle du respect des mandats concessionnaires doit être renforcé, le mandat de prestation indépendamment établi, et régulièrement vérifié.

### **Revendications :**

- › **Pas de plafond du nombre de concessions par entreprise médiatique**
- › **Suppression des concessions avec un mandat de prestation sans quote-part pour les diffuseurs radio**
- › **Définition claire de l'offre du service public de la SSR en tenant compte des différentes régions linguistiques (principe de subsidiarité)**
- › **Création d'une institution de contrôle indépendante afin d'assurer le respect des concessions et des mandats de prestations**

## **2. De meilleures conditions-cadre réglementaires**

Le marché médiatique suisse est surréglementé. Une déréglementation et un renforcement de la liberté entrepreneuriale sont nécessaires. Les conditions-cadre pour les prestataires médiatiques privés doivent par exemple être améliorées avec l'allègement des interdictions de publicité ou le renforcement de la protection du droit d'auteur (intégrité du signal). Il est également nécessaire de maintenir l'interdiction publicitaire et la diffusion restreinte des contenus de la SSR en ligne. Les partenariats de la SSR avec d'autres prestataires sont certes souhaitables et renforcent la place médiatique suisse, mais ces derniers ne doivent pas discriminer d'autres prestataires médiatiques suisses<sup>1</sup>. Un système d'archives devrait être créé, dans le but de permettre aux autres médias suisses de profiter des productions de la SSR et d'en donner ainsi une plus grande portée (« shared content »).

### **Revendications :**

- › **Renforcement de la protection du droit d'auteur (intégrité du signal)**
- › **Allègement des réglementations publicitaires pour les offres médiatiques privées (par ex. contenu ou temps)**
- › **Maintien de la diffusion restreinte de contenu et de l'interdiction publicitaire pour la SSR en ligne**
- › **Pas de discrimination des prestataires médiatiques suisses par des partenariats de la SSR**
- › **Rendre les contenus de la SSR financés par la redevance accessible à tous les prestataires médiatiques**

## **3. Utilisation plus efficace des recettes de la redevance**

Plus approprié que l'abolition complète de l'aide aux médias, il serait préférable de privilégier une utilisation plus efficace des recettes de la redevance et d'en repenser la répartition. Le PLR demande de nouvelles approches concernant l'utilisation des recettes. Ceci peut soutenir la production nationale de contenus, la formation et les innovations dans les domaines des médias. L'étude d'audience doit être améliorée et inclure l'utilisation en ligne. De cette manière, les données des utilisateurs de tous types de prestataires médiatiques pourront être analysées, agrégées et mises à disposition (après anonymisation) par une plateforme centrale. La SSR doit recevoir ces moyens afin de pouvoir remplir le mandat de service universel plus clairement défini (voir chapitre 1). La nouvelle redevance doit par contre être soumise à une évaluation permanente. La croissance constante des recettes de redevances doit être limitée (plafonnement des recettes). Le montant des taxes perçues par chaque ménage doit être réduit en conséquence. Le PLR demande également que les entreprises soient complètement exemptées de la redevance. L'aide indirecte accordée à la presse écrite, comme la distribution postale à tarifs réduits, doit être maintenue provisoirement. Il faut impérativement abandonner l'aide directe aux prestataires de médias en ligne.

### **Revendications :**

- › **Améliorer l'étude d'audience et mettre en place une plateforme centrale d'analyse et de diffusion pour des données des utilisateurs anonymes et agrégées**

---

<sup>1</sup> Conformément à l'initiative parlementaire [16.422](#). Hiltbold. Garantir la diversité médiatique en Suisse.

- › **Evaluer constamment la nouvelle redevance et en limiter la croissance constante des recettes**
- › **Exempter les entreprises de la redevance médias**
- › **Maintenir provisoirement les aides aux médias indirectes pour la presse écrite**
- › **Ne pas accorder d'aide aux médias en ligne**